

Le PEV en passe de dépasser l'UDF?

Le parti de centre-gauche a percé à Genève et à Neuchâtel, éclipsant son cousin



LE PEV EN CAMPAGNE ÉLECTORALE. ICI À GENÈVE À L'OCCASION DES FÉDÉRALES 2007.

Le Parti Évangélique (PEV) a le vent en poupe en Suisse romande. Sa participation aux élections communales neuchâteloises du 27 avril reflète une nouvelle fois les ambitions affichées depuis 2004.

Cette année-là, le bientôt centenaire PEV suisse-allemand, lançait une section vaudoise juste après sa première participation aux élections fédérales dans le canton. Le score était bien modeste avec 0,7% des voix. Mais depuis lors, en quatre ans seulement, le parti a multiplié ses activités, implantant des sections dans les cantons de Neuchâtel, Genève, dans les régions du Jura Bernois et du Val de Travers; d'autres devraient suivre cette année. Depuis deux ans, le PEV dispose d'une coordinatrice romande pour favoriser le développement de ce côté-ci de la Sarine.

Ce dynamisme n'est pas passé inaperçu auprès des électeurs. En effet, même si aucun siège n'a été acquis sur le plan local dans une ville d'importance, pas plus qu'aux élections fédérales ou cantonales, le score électoral du PEV a pris l'ascenseur. Sur Genève et Neuchâtel, le parti a atteint, pour sa première participation aux élections fédérales, 1,2% des suffrages en 2007, et 1,1% dans le canton de Vaud, juste derrière l'UDF.

Bientôt devant l'UDF?

La percée électorale n'a pas été sans incidence sur les résultats électoraux de l'autre parti évangélique, l'UDF. En effet, celui-ci a

enregistré un net recul, passant de 1,8% à 1,3% en octobre dernier sur Vaud. Mais Silvia Hyka, coordinatrice romande du PEV, pense que l'affaiblissement de l'UDF ne s'explique pas par la présence du PEV mais par la campagne électorale tendue, la polarisation du débat et le succès des partis les plus profilés de la scène politique fédérale.

Silvia Hyka se réjouit de la collaboration entre les deux partis au sein de l'Alliance du Centre, contractée entre les deux partis évangéliques et le PDC.

L'équation neuchâteloise

Dans la ville de Neuchâtel, l'idée d'un jumelage de listes avec d'autres partis n'a pas abouti et le PEV partira seul avec ses dix candidats. Les sièges parlementaires, même sur le plan local pour les grandes agglomérations, sont chers, la faute au quorum très élevé du canton de Neuchâtel. Dans ce contexte, il est difficile pour les petits partis de percer. L'UDF en avait fait l'amère expérience dans les années 90, lors de ses deux participations infructueuses aux élections cantonales, raison de son absence en 2008.

«Des contacts ont été pris avec tous les partis à l'exception de l'UDC», explique Silvia Hyka. L'atout principal pour le 27 mars, est le Conseiller général sortant Didier Rochat, transfuge des socialistes.

Silvia Hyka veut croire en les chances de son parti. Son rêve, placer des élus locaux dans l'ensemble des cantons romands d'ici aux prochaines élections fédérales et atteindre la barre des 3% à cette occasion. Optimiste et pragmatique, la coordinatrice romande sait que cela passe par un travail de fond. À l'écart des lieux de décision jusqu'ici, le PEV entend participer au débat politique à sa manière: en organisant des conférences-débats sur les enjeux politiques du moment et en proposant des changements concrets comme l'introduction d'un système biproportionnel, plus favorable aux petites formations politiques.

CHRISTIAN WILLI

Et si le personnel médical pouvait dire «non»?



Le 11 mars, le député Maximilien Bernhard de l'Union Démocratique Fédérale (UDF) a déposé une motion au Grand Conseil Vaudois, proposant d'introduire un droit à l'objection de conscience dans le domaine médical. La législation vaudoise, en effet, ne précise pas dans quelle mesure le personnel médical a la possibilité de refuser de participer à certains actes que le droit autorise mais qui ne sont pas compatibles avec leur conscience.

Maximilien Bernhard est parvenu à rassembler vingt co-signataires pour appuyer cette proposition. Parmi eux, une majorité estime pertinent que le Grand Conseil se penche sur cette question sensible et que le débat soit en tous les cas lancé. Parmi les députés qui ont soutenu la motion, une majorité est de centre-droite, avec quelques représentants du centre et de la gauche.

La motion est désormais renvoyée en commission pour étude. Probablement au cours du mois de mai, elle recommandera au plenum sa prise en considération ou non. Dans le premier cas, le Conseil d'État devra alors présenter un projet de modification législative. (NH)